



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 34
Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	
Monsieur Jean DUBUET	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Dragage du Port du Canal de Dijon - Convention attributive de subvention à Voies Navigables de France**

Le 5 mai 2023, Voies Navigables de France (VNF) et Dijon métropole ont signé un protocole d'engagement visant à valoriser et redynamiser le canal de Bourgogne sur le territoire métropolitain.

Les ambitions partagées se regroupent autour de 4 axes de coopération :

- renforcer le lien entre le canal de Bourgogne et les habitants de la métropole ;
- conforter la fonction écologique du canal ;
- développer le potentiel touristique sur et aux abords de la voie d'eau ;
- garantir une gestion optimale de la voie d'eau et de ses abords.

Les travaux actuellement en cours et menés par la Ville de Dijon pour la réalisation du Jardin du Port du canal et pour le compte de VNF, dans le cadre de la requalification de l'infrastructure portuaire s'inscrivent également dans cette ambition de valoriser et redynamiser le canal et ses abords.

Par ailleurs, dans sa programmation d'investissements sur les prochaines années, le port de Dijon a été ciblé par VNF pour une opération de dragage.

Le dragage du port de Dijon permettrait :

- d'améliorer la qualité de l'eau,
- d'améliorer les conditions de navigation dans le bief et le port de Dijon,
- d'affaiblir les plantes aquatiques invasives.

Les travaux actuellement en cours sur le port de Dijon constituent une opportunité à saisir afin de réaliser cette opération. A ce titre, VNF a sollicité Dijon métropole pour une subvention dès 2025 à hauteur maximale de 350 000 € TTC.

Le montant total des travaux de dragage est estimé à 1,3 millions d'euros TTC avec la répartition suivante :

- 600 000 € pour la région BFC ;
- 350 000 € pour VNF,
- 350 000 € pour Dijon Métropole.

Les travaux pourraient débuter dès mars 2025.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention attributive de subvention affectée à l'opération de dragage du port de Dijon ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de Dijon métropole ou son représentant à verser à VNF une subvention à hauteur maximale de 350 000 € TTC ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de Dijon métropole ou son représentant, à signer cette convention et tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 36

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 2 PROCURATION(S)

